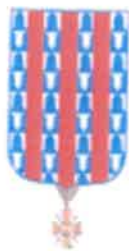


DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairle@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6/02/2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Étaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Daniel RONCHIN a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Geoffrey PAUL, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Ludivine BUISSON a donné procuration à Mme Karine DURIEUX, Mme Marie COLINET a donné procuration à Mme Roxane GHYS.

Absente : Mme Corinne BRUYER.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 1) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 2) Attribution du lot « Menuiseries extérieures » de la Salle des Fêtes Keighley Hall
- 3) Attribution du marché pour le remplacement de la chaudière de l'église
- 4) Demande de subvention de la nouvelle association du club de tennis de table
- 5) Personnel permanent : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste
- 6) Questions diverses
- 7) Informations diverses
 - * Avancée des travaux au cycle 3 de l'école/Projectives pour cycles 1 et 2
 - * Aménagement de la Salle des sports pour accueillir certaines manifestations
 - * Modalités d'organisation des futurs vœux (vidéo ?)



Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, le Maire donne la parole à Gérard DEGARDIN et David LEDUC qui ont souhaité présenter au conseil municipal l'association qu'ils viennent tout juste de créer.

Gérard DEGARDIN informe le Conseil municipal qu'il avait créé, en 1987, le club de tennis de table dont il a été Président jusqu'en 2018.

L'association ayant été dissoute, il a souhaité, en 2023, recréer une nouvelle association : l'Association Sportive de Tennis de Table (ASTT).

David LEDUC, vice-président de l'association, indique que la première manifestation de l'association se déroulera le dimanche 19 février à la salle des sports et aura pour but de collecter des fonds pour Monsieur Rodrigo LUPU, joueur de tennis de table handicapé depuis l'âge de 8 mois après avoir contracté la poliomyélite, victime d'un accident de la route en 2022.

Les fonds collectés permettraient de l'aider à équiper une voiture adaptée à son handicap compte tenu que son assurance ne couvre pas la remise en état de l'intérieur du véhicule.

Gérard DEGARDIN demande si, à l'occasion de cette manifestation, les tapis de la salle pourraient être stockés dans le dojo.

Il souhaiterait également que la salle des sports puisse être mise à disposition du club de tennis de table en milieu de semaine. Ces différentes demandes seront examinées par M. Julien LEPOLARD, adjoint en charge de la gestion des salles.

- **Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués**

18/01/2023	C2A	Réfection chéneau et nettoyage toiture local chocolaterie	4 761,00 € HT	5 713,20 € TTC
19/01/2023	Philmat	Dalles de protection de sols pour salle de sport	9 166,20 € HT	10 999,44 € TTC
19/01/2023	France Construction Rénovation	Démolition et création accès cycle 2	1 469,00 € HT	1762,80 € TTC
26/01/2023	Clôtures Saniez	Fourniture et pose portail et portillon école cycle 2	12 880,00 € HT	15 456,00 € TTC

30/01/2023	Jean Lefebvre Nord	Analyse revêtement asphalte Place Talma	1 426,00 € HT	1 711,20 € TTC
------------	--------------------	--	------------------	-------------------

2023/DELIB.CM/013

1) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-1 modifié du CGCT, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 – article 37) permet au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur autorisation du conseil municipal.

Ce dispositif a pour but de permettre la réalisation d'investissements du 1^{er} janvier de l'année jusqu'au vote du budget, voté au plus tard le 15 avril.

Le Maire met au vote l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/014

2) Attribution du lot « Menuiseries extérieures » de la Salle des Fêtes Keighley Hall

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation extérieures de la salle des fêtes Keighley Hall, seule l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne avait déposé une offre pour un montant de 268 273,82 € HT pour le lot « menuiseries extérieures ».

Après analyse, le cabinet d'architectes avait proposé à la commission d'appels d'offres d'écarter l'offre de l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne pour les raisons suivantes :

- L'offre était supérieure à 12,92 % par rapport à l'enveloppe estimative de 237 571,26 € HT
- L'entreprise n'avait pas les qualifications demandées dans le règlement de consultation (QUALIBAT 3552 et 4392)
- Les références présentées n'étaient pas comparables à la taille de l'opération prévue et l'entreprise n'avait pas réalisé de travaux sur Monuments Historiques
- Une seule image de référence de fenêtre avait été présentée et ne correspondait pas aux attentes du chantier (pas de compartimentage à petit-bois).

Le Conseil municipal avait donc décidé, lors de sa séance du 13 décembre 2022, d'écarter l'offre de l'entreprise Menuiserie Pirson – EURL Taisne pour le lot « menuiseries extérieures » et de la déclarer infructueuse.

Suite à cette décision, compte tenu qu'il était possible de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable à condition qu'aucune modification ne soit apportée au cahier des charges (en application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique), le Conseil municipal avait autorisé le Maire à contacter plusieurs entreprises pour les travaux de menuiseries extérieures pour une négociation de gré à gré.

Le cabinet d'architectes Nathalie T'Kint, maître d'œuvre, a de ce fait négocié de gré à gré avec deux entreprises :

- Marcel Van Hennis et Fils
- Création bois concept.

Le Maire indique que, du tableau d'analyse établi par le cabinet d'architectes, remis préalablement aux membres du conseil, il ressort que la meilleure proposition est celle de l'entreprise « Marcel Van Hennis et Fils » pour un montant de 314 642,50 € HT (257 628,50 € HT pour l'offre de base relative aux travaux de menuiseries extérieures, 49 344 € HT pour l'option « remplacement parquet grande salle » et 7 670 € HT pour l'option « dépose et repose sièges tribunes »).

Julien LEPOLARD précise que l'offre de base comprenait l'ensemble des menuiseries extérieures et une réfection partielle du parquet.

Le Maire souligne que l'offre comprenant les deux options peut être retenue compte tenu que le coût global des travaux resterait inférieur à l'estimation faite par le cabinet d'architectes.

Roxane GHYS demande si le parquet de la scène est compris dans l'option et Geoffrey PAUL demande si l'ancien parquet sera récupéré par la commune.

Julien LEPOLARD répond que le parquet serait changé sur la totalité de la salle, y compris la scène mais ne sait pas encore si l'ancien parquet pourrait être récupéré.

Joël DEHOVE demande si le parquet sera posé dans le même sens.

Le Maire lui indique que compte tenu du classement intérieur de la salle, le parquet sera posé à l'identique.

Le Maire met au vote l'attribution du marché pour le lot « menuiseries extérieures » de la salle des fêtes Keighley Hall à l'entreprise « Marcel Van Henis et Fils » pour un montant de 314 642,50 € HT (offre de base + options).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/015

3) Attribution du marché pour le remplacement de la chaudière de l'Eglise

Julien LEPOLARD indique que trois entreprises ont répondu à la demande formulée. A titre informatif, il précise que l'entreprise EPC Service a indiqué ne pas pouvoir réaliser ce type d'opération.

**DEVIS COMPARATIFS POUR LE REMPLACEMENT
DU GENERATEUR DE L'EGLISE**

ENTREPRISE	DESCRIPTION	PRIX HT	PRIX TTC
AIRCALO BIDAN Pierre 33 160 Saint Médard en Jalles	Générateur AIRCALO 2330 VI Aquitaine Puissance thermique 427kW Débit 25 000 m3/h matériel sans brûleur récupération de l'ancien (changé récemment:8 619€) - délai 6 semaines - matériel identique dans les 3 devis	26 063 € sans la pose	31 275,60 €
BOUTTEAUX Jean- Marie 59 530 Louvignies Quesnoy		34 013,55 € - pose comprise - garantie 1 an	40 816,26 €
EURL FONTAINE François 98 Banlieue vers Ruesnes 59 530 Le Quesnoy		26 594,50 € - pose comprise - garantie 2 ans	31 913,40 €

Suite à une remarque faite préalablement à la réunion par Cédric GREVIN, Julien LEPOLARD informe avoir demandé à l'entreprise EURL Fontaine de réévaluer son devis en incluant un clapet coupe-feu.

Jean-Marie CORNU demande en quoi consiste ce clapet coupe-feu.

Julien LEPOLARD lui explique que ce clapet s'actionne automatiquement en cas de surchauffage et évite le risque d'incendie.

Le Maire demande à Geoffrey PAUL si, avant la remise en activité de la chaudière, le passage du SDIS est obligatoire.

Geoffrey PAUL indique que le passage de la commission de sécurité du SDIS n'est pas obligatoire mais peut être sollicitée.

René LECUYER demande si une subvention a été obtenue pour le remplacement de cette chaudière. Le Maire lui répond qu'une demande a été faite auprès du Département et que la réponse est en attente.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché pour le remplacement de la chaudière à l'Eglise à l'entreprise EURL FONTAINE François pour un montant de 26 594,50 € HT soit 31 913,40 € TTC.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/016

4) Demande de subvention de la nouvelle association du club de tennis de table

Le Maire rappelle que la nouvelle association « ASTT » (Association Sportive de Tennis de Table) a redémarré une activité tennis de table, avec l'organisation d'un premier évènement à caractère caritatif le 19/02/2023, comme présenté en ouverture de conseil. Elle sollicite une subvention pour le démarrage et pour l'organisation de cette manifestation de 350 €.

Il ajoute que Daniel RONCHIN lui a indiqué avoir contacté la commission des finances qui est favorable à l'accord de cette subvention mais qu'il conviendra que l'association présente un budget prévisionnel pour l'année 2023, comme toutes les autres associations.

René LECUYER demande s'il restait une trésorerie lorsque l'association a été dissoute.

Le Maire lui répond que l'ancien Président lui a assuré que non mais que les justificatifs lui ont été demandés.

Roxane GHYS indique que le collège souhaiterait mettre en place une initiation au tennis de table et par conséquent utiliser les tables appartenant à la commune voire éventuellement quelques tables appartenant à l'association.

Mathis JEUNE ajoute qu'habituellement il est versé 300 € pour le démarrage d'une association et pensait que le budget prévisionnel aurait été présenté comme le font d'ordinaire les autres associations. Le Maire informe que l'association présentera son budget prévisionnel en avril et précise que les 350 € de subvention ne seraient pas un don pour l'action caritative mais une avance à la demande qui sera formulée ultérieurement. L'association n'est pas en mesure de présenter un budget prévisionnel actuellement étant seulement en phase de recrutement des adhérents.

La proposition d'accorder une subvention à hauteur de 350 € pour la nouvelle association du club de tennis de table est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2023/DELIB.CM/017

5) Personnel permanent : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste

Le Maire demande au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire d'un poste, passant de 28h30 à 31h à compter du 1^{er} mars 2023.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18

Contre	0
Abstention	0

6) Questions diverses

Julien LEPOLARD informe que Madame DEGARDIN, riveraine de la rue Odon Soufflet, avait été invitée à participer à la réunion du conseil et s'excuse de ne pas pouvoir être présente. Elle lui a cependant indiqué avoir rencontré un chien dangereux sur le chemin allant à la chapelle des près et a également signalé le problème des déjections canines au Parc Wallerand.

Mathis JEUNE demande qui prend en charge les travaux sur le parking de Carrefour Express. Julien LEPOLARD lui répond que c'est l'entreprise Jean Lefebvre qui interviendra et sera payée par Carrefour et précise que la commune a simplement procédé à la place en place des barrières de sécurité.

7) Informations diverses

* Avancée des travaux au cycle 3 de l'école/Projectives pour cycles 1 et 2

Julien LEPOLARD informe que les travaux au cycle 3 seront achevés pour la fin de semaine, que deux enseignantes avaient déjà réintégré leur classe et qu'une troisième intégrera sa classe provisoire en fin de semaine.

Le Maire précise que la déclaration de travaux est complexe pour les travaux des cycles 1 et 2 et est en cours d'établissement par le cabinet d'architectes Amélie FONTAINE ; la commune bénéficiera du service commun de la commande publique, mis en place par la CCPM, pour la procédure d'appel d'offres qui devrait être lancée début mars. Le retour dans les classes de ces deux cycles ne devrait pas pouvoir se faire avant la rentrée de septembre 2023.

Roxane GHYS informe qu'il devrait être possible d'accueillir un centre aéré au cycle 3 pour les périodes d'avril et juillet.

Jean-Marie CORNU demande ce qu'il en est du problème de la chaudière du cycle 3.

Julien LEPOLARD indique qu'elle vient tout juste d'être remplacée pour un montant de l'ordre de 3 400 €. Il ajoute que celle de la salle des fêtes a également été réparée.

* Aménagement de la Salle des sports pour accueillir certaines manifestations

Julien LEPOLARD informe que les dalles de protection ont été reçues pour permettre de protéger un peu plus de la moitié de la salle.

Geoffrey PAUL précise qu'un préventionniste doit donner ou non son accord pour une exploitation de la salle autre que pour des activités sportives.

Roxane GHYS indique que la CCPM organisera une journée de sensibilisation au handisport le 17 mai 2023 salle des sports.

* Modalités d'organisation des futurs vœux (vidéo ?)

Le Maire rappelle que la salle des fêtes ne sera pas en mesure d'accueillir la prochaine cérémonie des vœux en raison des travaux prévus. Il consulte les membres du conseil sur les modalités d'organisation des futurs vœux : maintien classique dans une autre salle, pas de cérémonie mais diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux, bulletin municipal...

Après discussion, le conseil est favorable au maintien classique mais plutôt en fin de journée suivie d'une soirée festive intergénérationnelle.

Jean-Marie CORNU demande si la hausse des prix des repas fournis par API sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

Le Maire lui répond que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion, l'information venant d'être communiquée par le prestataire

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN	Jean-Pierre MAZINGUE	
Séverine DELOBELLE	Geoffrey PAUL	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Absente	
Cédric GREVIN	Jean-Marie CORNU	
Ludivine BUISSON	Karine DURIEUX	
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU		
Marie COLINET	Roxane GHYS	